

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

CONSEIL EXECUTIF

Treizième SessionORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

EB13/73

22 janvier 1954

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA NORMALISATION DES EPREUVES
DE LABORATOIRE POUR LE CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES

Le groupe de travail composé des membres suivants :

Prof. O. Andersen

Dr C. van den Berg

Dr F. Brady (suppléant le Dr H. van Zile Hyde)

Dr F.S. Maclean

s'est réuni le mercredi 20 janvier 1954.

Le Dr A.G. van Veen (technicien principal (chef), Division de la Nutrition, FAO) assistait également à cette réunion.

Le Dr F.A. Maclean a été nommé Président.

Le Dr H.S. Gear a ouvert la réunion du groupe de travail au nom du Directeur général et a donné lecture de la résolution suivante (WHA6.16) :

"Normalisation des épreuves de laboratoire pour le contrôle des denrées alimentaires

La Sixième Assemblée Mondiale de la Santé

1. EXPRIME l'opinion que l'emploi grandissant de diverses substances chimiques dans l'industrie alimentaire a suscité, au cours des dernières dizaines d'années, un nouveau problème de santé publique et pourrait faire utilement l'objet d'un examen; et
2. PRIE le Conseil Exécutif d'étudier cette question à sa treizième session."

Le groupe de travail, ayant examiné le document EB13/44 et étudié les termes de son mandat, propose au Conseil Exécutif l'adoption du projet de résolution suivant :

Le Conseil Exécutif

1. RECONNAIT que la question est d'une complexité extrême et d'une très vaste portée;
2. ESTIME opportun de limiter pour le moment l'étude envisagée aux substances chimiques ajoutées intentionnellement aux denrées alimentaires;
3. CONSTATE qu'une question apparentée a déjà figuré à l'ordre du jour du Comité mixte FAO/OMS d'experts de la Nutrition et qu'il est possible que ce Comité reprenne l'étude de la question lors d'une session ultérieure;
4. PRIE le Directeur général de continuer à recueillir des renseignements sur la question, y compris des informations sur les lois nationales en vigueur dans ce domaine;
5. RECOMMANDE que l'OMS recueille et diffuse, en collaboration avec la FAO, des renseignements sur certains groupes choisis de substances chimiques ajoutées aux denrées alimentaires, notamment sur les techniques de laboratoire et sur la législation qui s'y rapportent.